

R
H
#



OUTILS
PRATIQUES

TRANSITIONS COLLECTIVES ACCORD GEPP

FICHE-OUTIL # 16 : MODÈLE RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT


**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi

Ville et date

Affaire suivie par :
Courriel :

Nom et adresse de l'entreprise

Récépissé de dépôt N° T0+N°département+2 derniers chiffres de l'année +N° d'ordre

Le directeur régional certifie qu'en application des articles L.2231-6, L.2231-7, L.2232-28, L.2232-29, L.2261-1, L.2261-8, L.2524-5, L.3313-3, L.3315-5, L.3323-4, L.3323-6, L.3332-9, L.3345-1, L.3345-2, D.2231-2 à 8, D.3313-1 à 3, D.3313-6, D.3313-7-1, D.3323-1, D.3323-2, D.3323-8, D.3345-1 à 5, R.2231-9, R.3332-4, R.2242-1, R.5121-29 et R.5121-32 du code du travail, il a été déposé le:

Accord : thème de l'accord

Conclu le

Entre :

Nom et SIRET de l'entreprise

Et

Les signataires côté salariés : OS, CSE,...

En foi de quoi, il délivre le présent récépissé pour servir et valoir ce que de droit.

Pour le Directeur Régional et par délégation

Le présent récépissé ne constitue en aucun cas la reconnaissance de la conformité du contenu du texte déposé au regard des dispositions légales et conventionnelles ; ni même une reconnaissance de sa conformité au regard des dispositions légales qui président à ses modalités de conclusion.
La validité de tout texte peut être contestée devant le juge judiciaire

— Unité Territoriale d
Adresse - Téléphone Standard :
www.travail-emploi.gouv.fr



Direction régionale et interdépartementale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

